



RECU EN PREFECTURE

Le 13 avril 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220407-D00677510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 09), Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 03 incluse), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 04), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n° 43 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 04), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (jusqu'à la question n° 43 incluse), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n° 05), M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 05)

Secrétaire :

Mme Juliette SORLIN

Étaient absents :

Mme Anne BENEDETTO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie-Thérèse MICHEL

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 08 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 04), M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 03 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Marie ETEVENARD à M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 44), M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 03 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 44), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 04 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 04 incluse)

OBJET : 34 - Subvention à des séjours scolaires et autres projets d'école

Délibération n° 2022/006775

Subvention à des séjours scolaires et autres projets d'école

Rapporteur : Mme Claudine CAULET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	23/03/2022	Favorable unanime

Résumé :

La Ville de Besançon soutient les projets d'école auxquels elle apporte un support financier ou technique : subventions aux séjours scolaires, subventions exceptionnelles, soutien technique aux projets financés par l'Europe.

Il y a lieu dans ce cadre de verser différentes subventions.

I. Séjours scolaires avec nuitée

Certaines écoles bisontines organisent des séjours scolaires avec nuitée. Pour favoriser la tenue de ces projets, le Conseil Municipal du 14 novembre 2019 a adopté un règlement qui fixe les principes de financement suivants :

- 250 € par jour et par classe,
- ou 125 € par jour et par classe dédoublée ou spécifique,
- avec doublement de la subvention dans les écoles des quartiers prioritaires de la politique de la Ville au vu des difficultés à réunir les participations financières des familles.

Pour l'année scolaire 2021-2022, deux projets ont déjà été validés par le Conseil Municipal du mois de décembre 2021, neuf autres séjours scolaires sont aujourd'hui présentés :

- école élémentaire Tristan Bernard, séjour de 3 jours à Pierrefontaine-les-Varans pour 1 classe de CE1/CE2,
- école élémentaire Jules Ferry, séjour de 3 jours à Marnay pour 3 classes de CM1/CM2,
- école élémentaire Henri Fertet, 2 séjours : 3 jours à Pierrefontaine-les-Varans pour 1 classe de CE1/CE2, 5 jours à Sausset-les-Pins pour 2 classes de CE2/CM1/CM2,
- école élémentaire Granvelle, séjour de 5 jours à Orchamps - Vennes pour 2 classes de CP/CE1,
- école maternelle Helvétie, séjour de 3 jours à Pierrefontaine-les-Varans pour 3 classes de MS/GS,
- école élémentaire Helvétie, séjour de 5 jours à la base nautique d'Orgelet pour 2 classes de CM1,
- école élémentaire la Viotte, séjour de 3 jours à Levier pour 1 classe de CE2/CM1.

Les subventions proposées, en application des critères du règlement, sont les suivantes :

Ecoles	Montant financé en 2019/2020 ou 2020/2021 (anciens projets)	Montant proposé en 2021-2022 (nouveaux projets)
Bernard élémentaire	Aucun	750 €
Ferry Elémentaire	2 250 € (séjour reporté en 2021-2022 suite à la pandémie)	2 250 €
Fertet élémentaire	Aucun	750 €
Fertet élémentaire	Aucun	2 500 €
Granvelle élémentaire	Aucun	2 500 €
Helvétie maternelle	Aucun	2 250 €
Helvétie élémentaire	1 500 € (séjour reporté en 2021-2022 suite à la pandémie)	2 500 €
Viotte élémentaire	Aucun	750 €
Montant total		14 250 €

La dépense totale, d'un montant de 14 250 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.255.6574.0022233.21100 et reversée aux coopératives concernées par ces projets. Ces sommes seront versées après le vote du Conseil Municipal.

II. Autres projets d'école

Les enseignants des unités d'accueil pour enfants allophones (UPE2A) de deux écoles de Planoise (élémentaires Champagne et Ile de France) souhaitent proposer à une trentaine d'enfants allophones de classes de CE2/CM1/CM2 une journée à Paris.

L'objectif serait, outre la découverte des lieux et monuments de la capitale, de proposer aux enfants une expérience collective unique, occasion d'acquérir de nombreuses compétences scolaires.

Une aide financière est sollicitée.

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle pour ce projet :

Ecole	Montant proposé
Champagne élémentaire (UPE2A)	1 000 €

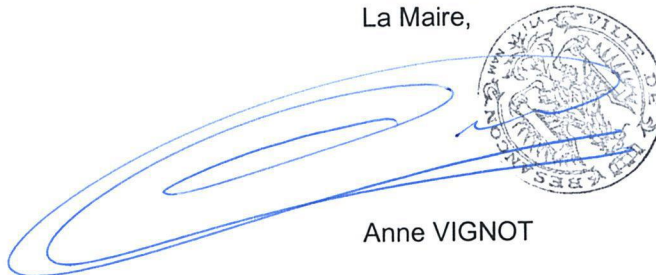
La dépense totale, d'un montant de 1000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.255.6574.0022233.21100 et reversée à la coopérative concernée par ce projet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions sollicitées,
- autorise le versement des subventions.

Mme Valérie HALLER (1), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.